

des Princes &c. Janvier 1757. 15
 Relet contre cette Monition, il a rendu trois
 autres Sentences, l'une qui condamne au feu
 un Imprimé qui a pour titre : *Lettre à S. E.*
Mgr. le Cardinal d'Alsace sur les troubles du
Diocèse de Troyes : La seconde, qui en fait autant
 d'un autre Imprimé intitulé : *Lettre de Mr.*
Mathias Poncet de la Riviere, Evêque de Troyes ;
 & la troisième condamne à trois livres d'amen-
 de l'Huissier qui a signifié aux Hospitalières la
 Monition que nous venons de rapporter.

Mais la belle Instruction Pastorale de l'Ar-
 chevêque de *Paris*, publiée le 19. Septembre
 dernier, dont nous avons fait mention au mois
 de Novembre, page 379, & contre laquelle
 la Chambre des Vacations a d'abord sévi,
 n'a pas laissé d'être acceptée par la plus
 grande partie des Evêques du Royaume, avec
 tout le respect qui lui est dû. L'Evêque de *Troyes*
 a rendu le 1. Novembre, à ce sujet de l'Ab-
 baye du *Murbach* où il est exilé, un Mandement
 compassé sur les décisions de tous les
 grands & saints Evêques qui ont gouverné l'E-
 glise de Dieu depuis son origine. « En lisant
 » l'admirable ouvrage de ce saint Prélat (l'In-
 » struction Pastorale de l'Archevêque de *Paris*)
 » dit cet Evêque, vous apprendrez ce que vous
 » devez de respect & de soumission à l'Auto-
 » rité sacrée de l'Eglise & de ses Décrets, &
 » quelle horreur vous devez concevoir pour
 » tout ce qui seroit capable de rompre ou
 » d'affoiblir les liens précieux qui vous atta-
 » chent à elle & aux Pasteurs qui la gouver-
 » nent : Vous serez touchés des sentimens de
 » piété & d'onction qui y sont répandus &
 » frappés des vives lumières qui y éclatent de
 » toutes parts. »

*Mande-
 mens d'ad-
 hésion à
 l'Instruction
 Pastorale
 de l'Arche-
 vêque de
 Paris.*

Mr.